

priorité
à la petite enfance

AGISSONS ENSEMBLE AUJOURD'HUI
POUR UNE SOCIÉTÉ PLUS *juste*
DEMAIN

#PrioritéPetiteEnfance
#FirstYearFirstPriority
FirstYearsFirstPriority.eu



first years
first priority

PRIORITÉ À LA PETITE ENFANCE:

Agissons ensemble aujourd'hui pour une société plus juste demain

Plaidoyer pour un Plan National français « hors norme »

— dans le cadre de la —

Garantie Européenne pour l'Enfance à horizon 2030



**« Une approche préventive de qualité pour TOUS nos
jeunes enfants et leurs familles dès les 1000 premiers
jours de vie »**

Un levier puissant et le plus rentable pour toute la société

Octobre 2021



QUI SOMMES NOUS

La Coalition Nationale « Petite Enfance » rassemble 12 associations et fédérations, représentant près de 3000 associations locales. Cette Coalition Nationale est constituée d'acteurs de terrain en France métropolitaine, qui ont choisi de se fédérer afin de porter ensemble le développement de la petite enfance, facteur d'inclusion sociale, au cœur des politiques publiques et de notre société en France. La Coalition Nationale « Petite Enfance » regroupe une **diversité d'expertises et d'expériences de terrain complémentaires** : champ médico-social, champ éducatif et éveil culturel, lutte contre l'exclusion sociale et la pauvreté, protection de l'enfance, handicap, droits de l'enfant, soutien aux familles.

Nous avons à cœur de **parler un langage commun** grâce à un **partage de récentes connaissances scientifiques sur le développement du jeune enfant** et d'intégrer tous nos plus jeunes citoyens et leurs familles – en particulier ceux et celles avec différentes formes de vulnérabilité (handicap, pauvreté, migrants/réfugiés, isolement, santé psychique, monoparentalité, etc.) dans une vision de société à long terme, dans des politiques publiques efficaces et des actions de terrain qui les soutiennent au quotidien. Notre objectif est de permettre à chaque enfant, quel que soit son milieu de vie, de s'épanouir, d'explorer tout son potentiel grâce à un environnement stable, sécurisant et bienveillant, en particulier sur leurs premiers 1000 jours de vie.

Accordons la priorité aux premières années de la vie, pour l'égalité des chances !

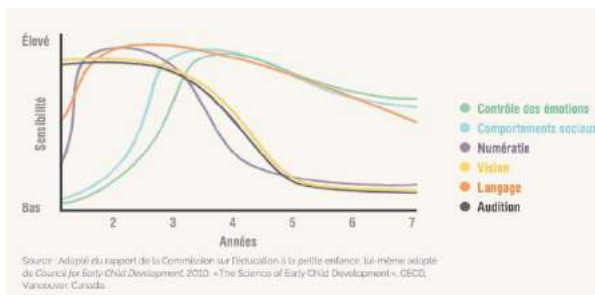
Et, ne laissons aucun enfant de côté, dès ses 1000 premiers jours de vie...

Notre approche est de se fédérer au sein de tout un village pour élever un enfant, afin de :

- ✓ **Co-construire** les priorités et enjeux sur la base de nos expertises et du consensus scientifique actuel
- ✓ **Explorer** nos complémentarités respectives pour mieux agir à partir de notre intelligence collective
- ✓ **Croiser** nos regards, nos identités et nos expériences

La Coalition reconnaît que :

- La Petite Enfance est une **fenêtre unique d'opportunités** dans la lutte contre toute forme de vulnérabilité et les inégalités de naissance ;
- Tous les jeunes enfants ont des **droits**, inscrits dans la Convention Internationale des Droits de l'Enfant (CIDE) ratifiée par la France¹ ;
- Le **changement durable ne peut être durable que s'il est fait avec les parents, familles, professionnels eux-mêmes**, en réponse à leurs besoins ;
- Le **besoin d'une perspective élargie et décloisonnée des systèmes** en soutien de l'enfant et de la communauté qui l'entoure est nécessaire ;
- La **nécessité de faciliter et soutenir l'innovation sociale adaptée aux besoins** de la communauté éducative dans une élaboration co-construite des politiques publiques de l'enfance doit être facilitée et soutenue.





LA COALITION NATIONALE « PETITE ENFANCE » APPELLE À :

ACCELERER une mise en œuvre opérationnelle adaptée et innovante des politiques de l'Enfance en favorisant un accompagnement soutenu, de proximité et de confiance avec toutes les familles, en particulier celles vivant toute forme de vulnérabilité sur leurs parcours de vie et toute forme de marginalisation

AGIR contre toute forme d'inégalités et d'exclusion dès le plus jeune âge comme priorité nationale sur le long terme, avec des approches intégrées sur les territoires et des plans d'action pluridisciplinaires qui soutiennent le développement global de l'enfant

ACCROÎTRE les investissements sociaux de qualité, impactant favorablement les jeunes enfants et leurs familles à travers une transformation de notre regard sur les 1000 premiers jours de vie, comme fenêtre unique d'opportunités et de vulnérabilités, faisant un effet domino sur d'autres enjeux socio-économiques majeurs

ADOPTER un langage commun, des postures et des réflexes permettant au plein épanouissement et au bien-être des jeunes enfants et leurs familles d'être au cœur même de nos domaines d'actions politiques, associatives, économiques, sociales, législatives (...) pour une société résiliente du « vivre ensemble ».



Sommaire

1

CONTEXTE DE LA PETITE ENFANCE

- a. Un contexte européen et international propice à la Petite Enfance
- b. Le contexte en France : un changement de paradigme nécessaire
- c. Rôle de la société civile : « facilitateur du lien » pour une portée concrète des actions

2

QUELS SONT NOS CONSTATS MAJEURS ? EN QUOI CES ENJEUX IMPACTENT-ILS LE DEVELOPPEMENT DU JEUNE ENFANT ?

- a. Mise en œuvre opérationnelle des politiques actuelles difficilement visible sur les territoires
- b. Manque de visibilité et de suivi régulier & rigoureux des très jeunes enfants et leurs familles dans les statistiques et/ou données publiques
- c. Pilotage de suivi et d'évaluation insuffisant des politiques publiques liées à la petite enfance
- d. Des stratégies nationales trop souvent en silo, avec un maillage territorial fragilisé

3

QUE POUVONS-NOUS « MIEUX FAIRE » ? NOS RECOMMANDATIONS ET PRIORITES D'ACTIONS

- a. Veiller à une opérationnalisation de politiques publiques rapide, innovante et adaptée aux attentes et besoins pour une meilleure inclusion sociale
- b. Activer tous les leviers de financement nationaux et européens pour un investissement social en faveur des jeunes enfants et leurs familles
- c. Elaborer des politiques et une feuille de route efficiente de lutte contre toute forme d'inégalités à horizon 2030
- d. Initier un profond changement de notre société pour mieux placer nos plus jeunes citoyens et leurs familles au cœur même de notre société

priorité
à la petite enfance

AGISSONS ENSEMBLE AUJOURD'HUI
POUR UNE SOCIÉTÉ PLUS *juste*
DEMAIN



first years
first priority

PRIORITÉ À LA PETITE ENFANCE:

Agissons ensemble aujourd'hui pour une société plus juste demain





CONTEXTE DE LA PETITE ENFANCE

■ UN CONTEXTE EUROPEEN & INTERNATIONAL PROPICE À LA PETITE ENFANCE

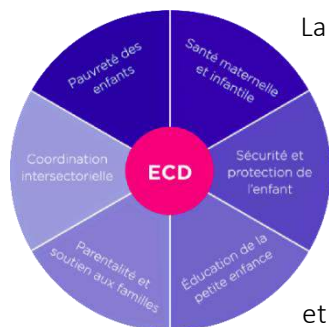
À l'heure où le Conseil de l'Union Européenne vient d'adopter le 24 mars dernier la stratégie européenne des droits de l'enfant² et le 14 juin dernier la Garantie Européenne pour l'Enfance³, la Campagne *First Years, First Priority*⁴ interpelle le gouvernement français, qui préside le Conseil de l'Union Européenne à partir du 1er janvier 2022. **Notre pays doit devenir exemplaire et se doter à son tour d'une politique de l'enfance ambitieuse et cohérente sur le long terme, pleinement fondée sur la prise en compte de l'intérêt supérieur de l'enfant, et tout particulièrement dès les 1000 premiers jours !**

Les études en neurosciences se multiplient, et mettent en évidence l'importance d'expériences positives au cours de la petite enfance pour un développement global harmonieux tout au long de la vie. Durant les toutes premières années de la vie, plus de 200 000 connexions neuronales se forment par minute sur les 1000 premiers jours⁵. De nombreux enjeux de santé publique⁶ rencontrés à l'âge adulte sont liés aux expériences vécues au cours des 1000 premiers jours de vie. **L'interaction du jeune enfant avec son environnement impacte son développement⁷, avec ses facteurs de risque et ses facteurs de protection.**

« Œuvrons à faire avancer une cause parce qu'elle est juste, et non uniquement parce qu'elle a une chance d'aboutir »

Ursula von der Leyen, Présidente élue de la Commission Européenne (Nov. 2019)

En Europe, 1 enfant sur 4 environ grandit actuellement en étant à risque de pauvreté et d'exclusion sociale (AROE). L'Europe développe des mesures sociales - intégrées par ailleurs dans la stratégie pour les droits des personnes handicapées (2021-2030) et le cadre stratégique de l'UE pour les Roms (2020-2030) - pour tenter de répondre à ces enjeux, mais les Etats Membres se doivent de soutenir le développement de telles mesures à l'échelle nationale, comme ils se sont engagés dans la Déclaration de Porto (Mai 2021). **Pourtant, l'analyse des Plans Nationaux de Reprise et de Résilience (PNRR) des Etats Membres démontre que les enfants ont largement été ignorés⁸.**



La campagne européenne *First Years, First Priority* soutient l'importance d'investir dans la petite enfance et veille à une meilleure inclusion sociale des publics les plus vulnérables. **Dans une vision holistique de la Petite Enfance, elle se base ainsi sur 6 domaines politiques : pauvreté infantile, santé maternelle et infantile, sécurité et protection de l'enfance, éducation et accueil du jeune enfant, parentalité et soutien aux familles et coordination intersectorielle.** Ces piliers préconisent des interventions globales et multisectorielles qui répondent aux défis multiples des familles et des enfants qui sont le plus exposés à la discrimination et à l'exclusion afin d'assurer à chaque enfant des chances égales de développement global, sain et optimal.

Conformément à l'Objectif de Développement Durable 4.2 des Nations Unies, son chef de file, l'UNESCO, a lancé, fin janvier 2021 auprès des dirigeants mondiaux, le Dialogue novateur et inclusif pour faire avancer l'agenda de la petite enfance⁹ et inscrire la discussion sur la Petite Enfance dans le contexte du paysage mondial de l'éducation.

Bien au-delà d'une dynamique européenne et internationale, nous rappelons les engagements de la France à assurer un Plan National pour l'Enfance jusqu'en 2030 qui garantisse un départ équitable pour chaque enfant et à agir pour faire de la Petite Enfance un investissement social et un levier de reprise et de résilience de notre société.

2 <https://ec.europa.eu/social/main.jsp?langId=fr&catId=89&newsId=9968&furtherNews=yes>

3 <https://ec.europa.eu/social/main.jsp?langId=en&catId=89&furtherNews=yes&newsId=10024#navItem-1>

4 <https://firstyearsfirstpriority.eu/>

5 <https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/rapport-1000-premiers-jours.pdf>

6 Harvard Center on the Developing Child (HCDC) Working paper "Connecting the Brain to the rest of the body"

7 Harvard Center of the Developing Child (HCDC) "Qu'est-ce que l'épigénétique?"

8 Children's wellbeing ignored in vast majority of National Recovery and Resilience Plans - Eurochild (May 2021)

9 <https://events.unesco.org/event?id=630338684&lang=1036>



■ LE CONTEXTE EN FRANCE : UN CHANGEMENT DE PARADIGME NÉCESSAIRE

Au cours des dernières années, la France a progressé dans la mise en œuvre de politiques de développement de la petite enfance. Le doublement du délai de congé-paternité depuis Juillet 2021 constitue une avancée sociale majeure en permettant de meilleures conditions de développement pour les nouveau-nés et en accompagnant les parents. De même, des progrès significatifs ont été réalisés avec l'adoption de la nouvelle loi pour une École de la confiance, garantissant ainsi l'accès à l'école pour les enfants de trois à six ans. Toutefois, l'accès en accueil collectif et en accueil individuel est assez limité pour les enfants de moins de trois ans : il n'existe pas de droit opposable qui leur garantit un accès universel, ce qui requiert souvent de recourir à des solutions informelles et précaires. C'est pourquoi la France s'est engagée à ouvrir 30.000 nouvelles places de crèche d'ici 2022¹⁰ dans le cadre de la Stratégie Nationale de Lutte contre la Pauvreté¹¹.

La petite enfance occupe ainsi une place croissante dans les politiques publiques mais requiert davantage d'attention, d'innovation et de cohésion, en particulier sur la période des toutes premières années de vie. Aucune période de la vie ne réalise une transformation aussi vaste, dans un temps aussi court¹². Le consensus scientifique partagé dans le Rapport des 1000 premiers jours¹³ confirme que les deux premières années de vie représentent la période de vulnérabilités et d'opportunités la plus importante pour le développement social, émotionnel, sensoriel, moteur et cognitif de nos tous petits enfants.

Ainsi, bien que des politiques publiques Petite Enfance ont été érigées, leurs impacts sur les bénéficiaires directs que sont les jeunes enfants et leurs familles ne sont que peu visibles, en particulier pour ceux qui se trouvent dans les situations de grande vulnérabilité (pauvreté, handicap, enfants placés, enfants migrants, etc.). Le rapport de la Stratégie Nationale de prévention et de protection de l'enfance 2020-2022 souligne que 500.000 enfants de moins de 3 ans vivent sous le seuil de la pauvreté en France¹⁴. Ce chiffre est en constante augmentation, et ne devrait pas ralentir avec la crise sanitaire que nous connaissons.

La crise sanitaire actuelle a exacerbé les inégalités et nous a plus que jamais révélé la nécessité d'avoir une approche préventive comme moteur essentiel de l'égalité des chances, de la cohésion sociale et du développement économique¹⁵. Un investissement social massif sur les premières années de vie est donc nécessaire pour lutter contre la pauvreté, l'exclusion sociale et toute forme d'inégalités.

« On peut investir tôt pour combler les inégalités et prévenir les échecs, ou bien on peut payer pour réduire les inégalités quand elles sont plus dures et plus chères à combler »

James Heckman, Economiste et Prix Nobel d'économie

Spécifier une ligne budgétaire pour la petite enfance et accroître les budgets dédiés au Développement de la Petite Enfance dans une approche multidimensionnelle nécessiteraient un changement de paradigme sur le long terme en adoptant un « Plan Marshall 13 » comme le préconise Esther Duflo, économiste de terrain et Prix Nobel d'économie.

¹⁰ https://www.caf.fr/sites/default/files/caf/608/Documents/COG/Cog%20partenaires_6%20pages.pdf

¹¹ Stratégie Nationale de Prévention et de lutte contre la pauvreté | https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/strategie_pauvrete_vfhd.pdf

¹² Antoine Guedeney, « Un bébé n'attend pas: Repérer, soigner et prévenir la détresse chez le tout petit enfant », Juin 2021

¹³ <https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/rapport-1000-premiers-jours.pdf>

¹⁴ https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/dossier_de_presse_-_strategie_nationale_de_prevention_et_protection_de_l_enfance_vf.pdf

¹⁵ F_Heckman_FourBenefitsInvestingECDevelopment_022615.pdf (heckmanequation.org)



first years
first priority

PRIORITÉ À LA PETITE ENFANCE:

Agissons ensemble aujourd'hui pour une société plus juste demain

■ LE RÔLE DE LA SOCIÉTÉ CIVILE DANS LA CO-CONSTRUCTION DE POLITIQUES PUBLIQUES : CELUI DE « FACILITATEUR DU LIEN » POUR UNE PORTEE CONCRETE DES ACTIONS

La campagne *First Years, First Priority* s'appuie sur un engagement important de la société civile européenne pour faire reconnaître l'importance des 1000 premiers jours, dans une approche holistique incluant l'éducation, la santé, la protection maternelle et infantile et le soutien à la parentalité pour tous les publics, quel que soit leur milieu social et économique.

Grâce à une mutualisation des expériences, connaissances et moyens¹⁶ des différentes parties prenantes de la Coalition Nationale « Petite Enfance » en France, la campagne vise à accélérer la mise en œuvre des progrès déjà réalisés en matière de politiques publiques liées à la petite enfance. **La vision de la Coalition Nationale « Petite Enfance » d'une société humaniste et équitable s'appuie sur un partage d'objectifs et d'un langage communs autour du développement du jeune enfant pleinement intégré dans nos politiques, stratégies, services et interventions.**

Les organisations de la société civile (OSC) sont des partenaires stratégiques pour les décideurs politiques, dans la mesure où elles sont en lien direct avec le terrain et les bénéficiaires. Il s'agit d'un levier important, garantissant une sensibilisation massive de la population, par la démultiplication des actions sur le territoire. Les OSC se font ainsi relais des stratégies adoptées à l'échelle nationale, et peuvent assurer leur adaptation locale. Également, elles peuvent partager les retours concrets des bénéficiaires et permettre d'ajuster les mesures aux besoins. **Expertises, ressources et réseaux/partenaires sont complémentaires et nécessaires pour une mise en place globale et adaptée des politiques publiques.**

« Nous avons tous un rôle à jouer dans la construction des bonnes fondations pour nos enfants dans les premières années. En reliant tout le travail, la recherche, les connaissances et la passion incroyables qui existent déjà, nous pouvons créer un espace où nous pouvons tous explorer l'importance de la petite enfance et comment elle façonne le monde qui nous entoure »

Son Excellence Duchesse de Cambridge, Kate Middleton

La crise sanitaire a révélé le rôle important de la société civile dans le développement des actions d'accompagnement des familles, des professionnels et des enfants, notamment dans leurs besoins au quotidien. **La société civile a un rôle immédiat à jouer dans le plaidoyer en faveur de réponses efficaces pour bâtir une société plus inclusive.** Grâce aux liens de confiance que la société civile a bâtis avec les familles qu'elle accompagne, elle peut faciliter un engagement important sur le terrain pour mieux garantir l'adéquation des politiques publiques en réponse aux besoins de la communauté. Par ailleurs, le travail avec la société civile permet de mieux apprécier leur impact réel auprès des populations bénéficiaires. **Les innovations sociales peuvent être sources de transformation et contribuer à l'émergence de nouveaux modèles de développement et de co-construction sur le long terme.**

La Coalition Nationale « Petite Enfance » offre des perspectives importantes et innovantes pour mieux répondre aux défis locaux, grâce aux connaissances, actions de terrain et expertises de ses membres. De nouvelles formes d'actions conjointes doivent nous permettre d'agir collectivement à court, moyen et long terme à travers l'élaboration et une co-construction du Plan National de la Garantie Européenne pour l'Enfance en France.

¹⁶ <https://www.oecd.org/fr/cad/examens-pairs/12%20Lessons%20Partenariat%20FRE%20WEB.pdf>



first years
first priority

PRIORITÉ À LA PETITE ENFANCE:

Agissons ensemble aujourd'hui pour une société plus juste demain



QUELS SONT NOS CONSTATS MAJEURS ? EN QUOI CES ENJEUX IMPACTENT-ILS LE DÉVELOPPEMENT DU JEUNE ENFANT ?

À la lumière de nos expériences de terrain ainsi que de pratiques et recherches à l'international, de nombreux enjeux liés directement ou indirectement au développement optimal des jeunes enfants sont mis en exergue :

■ UNE MISE EN ŒUVRE OPERATIONNELLE DES POLITIQUES PUBLIQUES DIFFICILEMENT VISIBLE SUR LES TERRITOIRES

Le récent rapport d'évaluation de la Stratégie Pauvreté¹⁷ met en exergue les défis du suivi de la mise en œuvre des mesures de la stratégie et ceux de l'évaluation des effets de ces mesures. Récemment, l'INSEE¹⁸ pointe que 47% des personnes vivant en famille monoparentale sont les plus touchées par la pauvreté monétaire ou en situation de privation matérielle et sociale et 14,1% cumulent les deux formes de pauvreté. **Les enfants de moins de 16 ans sont également plus touchés que la moyenne : 26,1% sont concernés par l'une ou l'autre forme de pauvreté et 7,8% cumulent les deux.** D'après Eurostat, le risque de pauvreté des enfants de moins de 6 ans en France souffrant de privation sévère de logement continue de progresser, passant de 5,6% en 2017 à 11,7% en 2019¹⁹.

La Stratégie Nationale de Prévention et de Protection de l'Enfance, inscrite dans la continuité du plan « Priorité Prévention » mis en place en 2018, a comme priorité de « garantir à chaque enfant les mêmes chances et les mêmes droits ». **Pourtant, les dispositifs d'accompagnement restent trop fortement inscrits dans une réponse curative et un repérage précoce extrêmement limité.** Les inspecteurs du rapport de l'IGAS notaient déjà²⁰ en 2019 des « actions trop tardives, mal coordonnées et mal pilotées ».

Enfant placé, enfant migrant ou réfugié, enfant en situation de pauvreté, enfant en situation de handicap... ? Un enfant avant tout !

Cet état de situation mettant en évidence les défis liés à la mise en œuvre opérationnelle de nos politiques publiques sur l'enfance illustre nos constats de terrain dans différents champs d'action : éducation et accueil du jeune enfant, inclusion, soutien et accompagnement des familles, santé.

- **Concernant l'accès aux services d'éducation et d'accueil du jeune enfant pour les populations les plus vulnérables :** l'évaluation est toujours en cours pour apprécier l'impact du Bonus Mixité sociale et du Bonus Territoire. Le Bonus Handicap dont l'objectif est de faciliter l'accès des jeunes enfants aux modes d'accueil collectifs est peu incitatif car il est versé aux structures *a posteriori*. De plus, le Bonus Handicap ne s'applique pas aux modes d'accueil individuels, qui sont majoritaires sur certains territoires. Par ailleurs, **un des principaux freins à l'accueil du jeune enfant en situation de handicap est le besoin de renforcement de personnel et la formation, et notamment dans le repérage des difficultés de développement.** Repérer rapidement les retards et intervenir tôt influencent positivement sur le développement global du jeune enfant. Pourtant, le plan national de formation « Enfance-Egalité » 2020-2022 pour les professionnels de la petite enfance n'inscrit pas cette problématique comme une priorité nationale.
- **Concernant la prise en considération des besoins de toutes les familles avec diverses formes de vulnérabilité :**
 - Des modes d'accueil qui ne correspondent pas toujours aux contraintes (souvent cumulées) et besoins : parents sans emploi ou en insertion professionnelle, parents ayant des horaires atypiques (ex : femmes de ménage), avec une évaluation d'effet toujours en cours des crèches à vocation d'insertion professionnelle (AVIP).
 - Des accompagnements inadaptés de familles vivant diverses situations de grande vulnérabilité : parents en « burn-out » parental²¹ avec un taux de 10 à 15% de dépression post-partum mal détectée²², familles ayant des jeunes enfants en situation de handicap, familles connaissant des difficultés de parcours de vie incluant

¹⁷ Évaluation de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté : premiers enseignements (strategie.gouv.fr)

¹⁸ <https://www.insee.fr/fr/statistiques/5417786>

¹⁹ Voir le Profil-pays France établi dans le cadre de la Campagne européenne « First Years, First Priority »

²⁰ Évaluation de la politique de prévention en protection de l'enfance, IGAS, Janvier 2019

²¹ Croix Rouge française, Cycle parentalité « <https://soundcloud.com/perrine-lucet/parentalite-depression-post-partum/s-asPZe8dJxQN> »

²² <https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/rapport-1000-premiers-jours.pdf>



les ruptures familiales, familles en situation d'isolement social, familles en situation de précarité et/ou vivant dans des logements insalubres (mal-logement) et/ou en hébergement d'urgence. **Ces difficultés de parcours de vie concourent à instaurer un stress toxique dans l'environnement familial du jeune enfant, pouvant nuire au développement des circuits neuronaux²³.**

De plus, ce sont des familles qui sont parfois doublement pénalisées : rencontrant des difficultés dans leurs parcours de vie, elles se heurtent à des postures souvent ascendantes, se sentent peu écoutées, peu sollicitées et ne sont que trop rarement associées aux décisions qui les concernent. **Souvent perçues et jugées comme dépourvues de compétences parentales, elles manquent souvent de confiance en elles, amplifiant ainsi une dynamique négative avec un défaut de capacité à agir, à oser intervenir dans un contexte (éducatif notamment) où elles auraient justement tendance à s'effacer.** Cette notion de « disempowerment ²⁴ » est davantage mise en exergue pour les familles en situation de pauvreté, souffrant à la fois d'une maltraitance sociale et institutionnelle et de contributions non-reconnues, suscitant ainsi la peur et la menace du placement comme une épée de Damoclès au-dessus de leurs têtes.

- *Une place de l'enfant mal définie et trop floue dans notre société* : trouver la juste mesure entre des interventions précoces avec les parents et l'enfant d'une part et la nécessité d'assurer la protection de l'enfant, souvent vis-à-vis de son propre environnement familial d'autre part est difficile. La frontière est mince entre non-réponse aux besoins des enfants, négligence et maltraitance. Le plan de mobilisation et de lutte contre les violences faites aux enfants stipule le déploiement d'une formation déconcentrée pluridisciplinaire portant sur le repérage et la prise en charge des violence intrafamiliales faites aux enfants ; quasi-inexistante sur le terrain auprès des professionnels. De plus, comme le souligne le rapport du Défenseur des Enfants en 2020²⁵, **le partage des connaissances scientifiques sur les conséquences sur le développement de l'enfant et sur les droits des enfants est trop peu accompagné, pour tout professionnel intervenant auprès des enfants et pour les familles.**
- **Concernant le maillage territorial** : dans le champ du handicap par exemple, les organisations représentatives des personnes et de leurs familles ont été très peu associées à l'élaboration des plans d'action des schémas départementaux des services aux familles (SDSF), initiés en 2013 pour permettre aux acteurs locaux de mieux se coordonner pour mailler progressivement l'offre sur le territoire. **Si la question du handicap est bien prise en compte, cela interroge des résultats très disparates selon les schémas établis.**

De même, le projet culturel et artistique au sein des structures d'accueil éducatif est intégré dans un Protocole d'accord²⁶ dès 2017 et s'inscrit désormais inscrit la Charte Nationale de la qualité d'accueil²⁷ mise en vigueur par la loi ASAP en 2020. **Toutefois, malgré ces normes, l'éveil artistique est encore trop peu déployé de manière systématique dans les structures d'accueil collectif.** Des interventions de qualité nécessiteraient davantage de cohésion d'une part sur les territoires avec les Directions Régionales des Affaires Culturelles (DRAC) et les services Petite enfance et d'autre part entre les structures d'accueil et les écoles maternelles de l'Education Nationale dans une perspective de continuité éducative de qualité, propice au développement du jeune enfant.

- **Concernant la santé** : la loi de 2016 relative à la protection de l'enfant introduit de nouvelles mesures notamment l'obligation d'effectuer un bilan de santé (médical, développement, psychologique), à l'entrée dans le dispositif de protection de l'enfance. Ces rendez-vous médicaux réguliers permettent un suivi du développement des jeunes enfants, en évaluant ses habiletés physiques et psychiques en fonction de son stade de développement et en évaluant la présence de retards de développement et de facteurs de risque. **En pratique, ce suivi médical systématique est mis en place inégalement selon les territoires et peine à être déployé²⁸.** Ce défi de mise en œuvre

²³ Harvard Center on the Developing Child (HCDC) | Toxic Stress Disrupts the Architecture of the Developing Brain

²⁴ Les dimensions cachées de la pauvreté, ATD Quart-Monde, 2019

²⁵ Rapport Droits de l'Enfant - Prendre en compte la parole de l'enfant : un droit pour l'enfant, un devoir pour l'adulte

²⁶ Protocole_eveil_artistique_culture.pdf

²⁷ Charte Nationale pour l'Accueil du Jeune Enfant

²⁸ <https://www.programmepegase.fr/presentation-pegase>



contribue fortement aux inégalités de santé dès le plus jeune âge pour ces enfants qui accumulent les facteurs de risque pour leur développement.

Par ailleurs, une étude française²⁹ démontre l'existence d'inégalités sociales de santé maternelle entre femmes immigrées et femmes nées en France, avec un taux de suivi prénatal inadéquat très élevé. Cela implique de questionner les barrières à l'accès au système de soins et aux soins de qualité des femmes immigrées enceintes, et en particulier sur leurs imbrications dans le suivi des mesures de lutte contre le non-recours de la Stratégie Pauvreté.

- **Concernant une application systémique des droits de l'enfant:** Dans le cadre de la consultation nationale 2021 du Défenseur des droits et de diverses rencontres (« Parlons jeunes » du réseau ENOC, De vives voix, Séminaire Repairs 75...), des enfants placés ou vivant en hébergement d'urgence décrivent leurs conditions de placement et de vie: manque d'hygiène, manque d'espace, insécurité physique et psychique, incompréhension des institutions qui ne savent pas ce que leurs parents et eux-mêmes vivent ou qui exigent d'eux comme des autres. La parole des enfants, incluant ceux qui sont en situation de grande vulnérabilité, n'est pas présente -ou de façon infinitésimale- dans les colloques sur la justice pénale, la protection de l'enfance, l'exclusion, le soutien à la parentalité.

MANQUE DE VISIBILITE ET DE SUIVI REGULIER ET RIGOREUX DES TRES JEUNES ENFANTS ET LEURS FAMILLES DANS LES STATISTIQUES ET/OU DONNEES PUBLIQUES

De manière générale, la tranche d'âge des enfants sur les premières années de vie est encore trop peu visible dans les données statistiques. Au sein de la campagne européenne *First Years, First Priority*, il s'agit d'un constat majeur au sein des 9 pays impliqués³⁰, incluant la France. Toutefois, à l'instar des données relatives à la pauvreté et la privation matérielle³¹, le cadre d'évolution et de ventilation des données existe et est donc possible.

Dans le cadre de la Garantie Européenne pour l'Enfance incluant les premières années de vie, l'existence de données sur les enfants de moins de 3 ans est plus que souhaitable pour permettre une comparaison de tous les pays européens et un suivi de qualité des Plans Nationaux relatifs à la Garantie Européenne pour l'Enfance.

Toutefois, au-delà de ses prérogatives européennes, assurer un suivi régulier, systématique et rigoureux des politiques de l'enfance mises en place depuis quelques années en France est important. Pour ce faire, **il est nécessaire de réaliser une ventilation des données sur les enfants de moins de 3 ans et d'avoir des données croisées dans tous les domaines transverses (santé, éducation, protection de l'enfance, soutien aux familles) à cette tranche d'âge sur la base d'évaluations.**

Les constats du terrain sont unanimes sur ce point essentiel des données statistiques. Une absence totale de données, des données incomplètes ou encore des données trop anciennes aboutissent à :

- **Un état des lieux / diagnostic de situation non-exhaustif:** en France, aucune étude n'existe à date de l'impact de la crise de la COVID-19 sur les très jeunes enfants et leurs familles. Une étude a été lancée sur les enfants³² de 9 à 16 ans pour mieux comprendre l'impact du confinement³³ mais les très jeunes enfants restent absents de ce type d'études. Pourtant, **une récente étude internationale³⁴ a montré que les nourrissons nés pendant la pandémie de Covid-19 ont considérablement été impactés dans leur développement verbal, moteur, cognitif en comparaison de ceux nés avant la pandémie.** De même, il n'existe pas de données sur les enfants migrants de moins de 6 ans ; ce qui permet difficilement d'accompagner ces familles souvent en exclusion sociale.

Peu de données récentes sur la pauvreté des très jeunes enfants existent pour mieux comprendre et mesurer finement l'évolution de la pauvreté pour cette tranche d'âge 0-3 ans. Cela s'applique d'ailleurs sur toute autre forme de vulnérabilité. **Dans le handicap par exemple, nous ne disposons pas de statistiques publiques sur l'accueil des**

²⁹ http://beh.santepubliquefrance.fr/beh/2017/19-20/2017_19-20_3.html

³⁰ Voir "Cross-Country-Analysis-Snapshot-of-ECD-data-and-policies-in-nine-countries"|European Campaign "First Years, First Priority"

³¹ Revisiting the EU Material Deprivation variables (2017)

³² Etude Confeado SPF-une-etude-destinee-aux-enfants-sur-le-vecu-du-confinement-lie-a-l-epidemie-de-covid-19

³³ Tribune "Les bébés face aux masques : chronique d'une catastrophe annoncée", Enfance et Covid (enfance-et-covid.org)

³⁴ Impact of the COVID-19 Pandemic on Early Child Cognitive Development: Initial Findings in a Longitudinal Observational Study of Child Health



jeunes enfants dans les dispositifs de droit commun, en prenant en compte tous les indicateurs quantitatifs et qualitatifs (comme la progressivité des temps d'accueil) pour une réelle éducation inclusive.

Peu de données en amont existent sur les enfants ayant subi des violences de tout type. Les données disponibles restent limitées avec des données issues de la délinquance sur la base seulement de victimes ayant porté plainte, avec des données *a posteriori* sur le nombre d'infanticides sur les enfants de moins de 5 ans ou encore d'enquêtes de victimation d'adultes ayant subi des violences pendant leur enfance.

- **Une extrapolation ne permettant pas une appréciation fine des facteurs influents** : les Caisses d'Allocations Familiales (CAF) portent une attention particulière aux parents et enfants confrontés à un handicap. Mais il n'existe aucun élément statistique permettant d'apprécier plus finement les effets des financements spécifiques des CAF pour le développement des solutions d'accueil pour les enfants en situation de handicap, ni sur l'évolution du nombre d'enfants en situation de handicap accueillis.

De même, le dispositif d'Analyse des Besoins Sociaux (ABS) permettant d'évaluer l'efficacité et utilité des solutions sociales sur les territoires dans le temps et de réajuster les politiques sociales les plus pertinentes n'inclut que trop rarement les différents enjeux liés à la petite enfance. **A défaut d'inclure la petite enfance dans les ABS, le risque important est celui de manquer des opportunités d'une approche préventive et prévenante à l'échelle des territoires.**

- **Une absence de suivi de l'évolution de l'impact des politiques et interventions publiques** : en matière de santé maternelle et infantile, des Enquêtes Nationales Périnatales (ENP) sont mises en place depuis plus de 30 ans et fournissent des données précieuses sur l'état de santé des mères et des nouveau-nés, sur les pratiques médicales pendant la grossesse et l'accouchement. Pourtant, on sait qu'un accompagnement et une prise en charge spécifiques permettent d'avoir des répercussions positives sur le développement physique, cognitif, social et émotionnel de l'enfant, avec la réduction des risques de développer des maladies chroniques³⁵ sur le long terme. Les plus récentes données datent de la dernière ENP réalisée en 2016 et ne permettent pas d'apprécier les récentes évolutions d'effets des politiques en périnatalité. **On peut notamment s'interroger sur l'impact à mi-parcours du Programme National Nutrition Santé³⁶ (PNNS4) sur l'accompagnement de l'allaitement maternel en France**, une de ses orientations stratégiques majeures.

Fort heureusement, la prochaine ENP, associée à la 2^{ème} étude EPIFANE (8 ans après la 1^{ère} étude !) sur l'alimentation des enfants de moins de 1 an est en cours. Nous espérons vivement que l'indicateur de base préconisé par l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) sur la proportion d'enfants de 6 à 23 mois ayant reçu un Apport Alimentaire Minimum Acceptable (« Minimal Acceptable Diet (MAD) ») y soit mis en exergue pour mieux suivre la qualité nutritionnelle favorisant un développement harmonieux dès le plus jeune âge. En 2017, parmi les 1.275 enfants suivis au sein de la cohorte EDEN³⁷, **à peine 5% des enfants recevaient les apports nécessaires en lipides pourtant indispensables à la croissance cérébrale.**

De même, si de nouvelles stratégies nationales de soutien à la parentalité ont émergé, **aucune donnée publique n'existe ni sur la proportion de familles bénéficiant d'un soutien parental, ni sur la typologie de l'accompagnement réalisé.**

■ PILOTAGE DE SUIVI & D'ÉVALUATION INSUFFISANT DES POLITIQUES PUBLIQUES LIÉES À LA PETITE ENFANCE

Concomitamment à la disponibilité de données fiables et récentes, il est primordial que les politiques publiques en France fassent la promotion d'une véritable culture de l'évaluation³⁸, particulièrement en Petite Enfance, afin que **la qualité des services et interventions puisse faciliter un développement global harmonieux de l'enfant et soutenir au mieux son environnement familial.**

³⁵ National Scientific Council on the Developing Child (2020). Connecting the Brain to the Rest of the Body: Early Childhood Development and Lifelong Health Are Deeply Intertwined Working Paper No. 15

³⁶ Programme National Nutrition Santé (PNNS 4) _2019-2023

³⁷ Yuan, W., Nicklaus, S., Lioret, S. et al. Early factors related to carbohydrate and fat intake at 8 and 12 months: results from the EDEN mother-child cohort. Eur J Clin Nutr 71, 219-226 (2017)

³⁸ Note de synthèse France Stratégie, Décembre 2018



En matière d'éducation et d'accueil du jeune enfant, **les politiques publiques devraient garantir la qualité de ses services, comme cela est le cas au Québec³⁹ et dans les pays nordiques⁴⁰** avec, certes, des modalités différentes. Comme le souligne la dernière enquête TALIS de l'Organisation de Coopération et de Développement Economiques (OCDE) sur la Petite Enfance, on parle de la qualité structurelle mais également de la qualité des processus : promotion de pratiques qui favorisent l'apprentissage, le développement et le bien-être chez les tout-petits, conception de programmes de formation initiale et continue de qualité, soutien à des interactions de qualité entre l'adulte et le jeune enfant⁴¹.

Par ailleurs, **de nombreuses recherches scientifiques sur le développement de l'enfant sont très probablement connues des politiques publiques mais insuffisamment exploitées** alors qu'elles offrent des opportunités uniques de mieux apprécier comment les expériences des jeunes enfants peuvent affecter leurs parcours de vie. **Cela pose très légitimement la question de la transmission de ce qu'on sait dans les recherches scientifiques.** Le Centre du Développement de l'enfant à l'Université d'Harvard a souligné 3 principes directeurs majeurs⁴², basés sur la science, pour mieux guider les orientations des politiques publiques : **des interactions de qualité et bienveillantes, la réduction des sources de stress et le renforcement des fonctions exécutives.** La Stratégie Nationale de lutte contre la pauvreté des enfants et des jeunes ainsi que la récente adoption de l'allongement du congé de paternité constituent un début d'ancrage important sur les 2 premiers principes, avec la nécessité d'approfondir leur impact auprès des bénéficiaires directs. Le troisième principe est encore trop peu connu, autour du contrôle de soi, de la flexibilité cognitive et de la mémoire de travail, impactant directement le développement socio-affectif du jeune enfant⁴³.

Enfin, diverses actions en lien avec les enjeux du développement de l'enfant et du soutien aux familles sont actuellement en cours, comme par exemple les accompagnements réalisés en période pré- et post-natale par des Techniciens de l'Intervention Sociale et Familiale (TISF) au sein des SAAD Familles ou l'accompagnement des professionnels de la petite enfance sur les pratiques favorisant le développement socio-émotionnel du jeune enfant au sein de la recherche-action « Accompagne-moi... !⁴⁴ ». **Ce type d'actions innovantes questionne la nécessité de développer et soutenir des recherches participatives/collaboratives avec les professionnels de terrain, sur des modalités innovantes de partenariats.** Cela permettrait d'en évaluer leur impact social et d'en apprécier le degré d'appropriation dans les pratiques professionnelles au quotidien avec les enfants. Cela conduira également à mettre en place des politiques publiques plus pragmatiques **en mesurant l'impact des fonds investis.**

■ DES STRATÉGIES NATIONALES TROP SOUVENT EN SILO, AVEC UN MAILLAGE TERRITORIAL FRAGILISÉ

La récente Stratégie nationale sur les perturbateurs endocriniens⁴⁵, fruit d'une concertation entre le Ministère de la Santé et le Ministère de l'Ecologie, inclut des actions spécifiques sur la période prénatale et sur les 1000 premiers jours de vie. Ces périodes sont particulièrement critiques et devraient faire l'objet d'une attention particulière comme étant un facteur de risque majeur sur le développement de l'enfant. **Il sera attendu un maillage territorial fort pour une mise en œuvre opérationnelle concertée du plan d'action, pouvant impacter efficacement et rapidement les différentes parties prenantes de la communauté éducative.**

Comme le souligne la synthèse⁴⁶ des principaux enseignements des auditions des 14 Commissaires en charge de la mise en œuvre de la Stratégie Pauvreté, **la cohérence de l'action de l'État peut être fragilisée par « le manque d'outils de pilotage et la multiplication des appels à projets ministériels qui s'émancipent de la Stratégie » ainsi qu'une «reministérialisation des sujets ».** Le futur rapport d'évaluation de la gouvernance et du volet territorial de la

39 Mesure d'évaluation et d'amélioration de la qualité éducative au Québec

40 "Better Provision for Norway's Children in Early Childhood Education and Care" (BePro)

41 OECD, Providing Quality Early Childhood Education and Care: Results from the Starting Strong TALIS Survey 2018

42 Harvard Center on the Developing Child (HCDC), Three Early Childhood Development Principles to Improve Child Outcomes

43 Encyclopédie sur le développement des jeunes enfants | Fonctions exécutives et développement affectif

44 Social and Emotional Learning Associated with Universal Curriculum-Based Interventions in Early Childhood Education and Care Centers: A Systematic Review and Meta-analysis

45 Plan d'action | Stratégie Nationale sur les Perturbateurs Endocriniens 2

46 Comité d'évaluation de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté - Compléments au rapport 2021



stratégie Pauvreté prévu fin 2021 est attendu, notamment sur la création d'une dynamique d'apprentissage entre les territoires et la pertinence des actions en termes de pilotage.

Jusqu'à présent, au sein de diverses Délégations et Stratégies interministérielles existantes dont celle relative à l'accueil et l'intégration des réfugiés, à l'hébergement et à l'accès au logement, celle relative à l'autisme au sein des troubles du neuro-développement ou encore plus récemment celle relative à la prévention de la délinquance⁴⁷, on peut s'interroger sur le croisement de regards et leur imbrication et/ou implication dans les enjeux relatifs à la Petite Enfance. Ces enjeux nécessitent une vue à 360° sur toute autre politique publique existante, intégrant de jeunes enfants et leur environnement familial, quel qu'il soit. A titre d'exemple, les familles avec de jeunes enfants vivant dans les hébergements d'urgence doivent faire face à des conditions qui ne favorisent que très rarement le développement global des jeunes enfants ; avec une présence trop aléatoire de cuisines et de salles communes pouvant impacter les pratiques parentales sur la qualité nutritionnelle des repas⁴⁸ ; avec des aménagements d'espaces peu enclins à favoriser le jeu et la stimulation ; avec une trop grande promiscuité pouvant retarder le développement physique et moteur des jeunes enfants. Les besoins « élémentaires⁴⁹ » spécifiques des familles vivant dans les hébergements d'urgence/temporaires et ayant de jeunes enfants sont en pratique peu pris en considération.

De même, l'accueil des enfants en situation de handicap de 0 à 6 ans s'intègre dans des textes législatifs et réglementaires relevant de différents codes : Code de l'action sociale et des familles, Code de l'éducation, Code de la santé publique...). Il en résulte un manque d'harmonisation et une exigence de mise en œuvre d'actions qui peuvent différer selon les types d'accueil.

Selon le rapport de 2015 du Défenseur des droits⁵⁰, il apparaît qu'au moins 17% des enfants et des jeunes pris en charge par l'Aide Sociale à l'Enfance présenteraient un handicap physique ou mental. Nous ignorons cependant la proportion de ceux de moins de 6 ans parmi ces enfants. Dans une perspective d'une approche préventive de qualité, cela interroge la cohérence dans la construction des politiques publiques et des actions entre handicap, protection de l'enfance et soutien à la parentalité d'une part et entre le partage de connaissances sur le développement de l'enfant et un accompagnement efficace des familles d'autre part.

Enfin, le label des « Cités éducatives » est un dispositif qui, par excellence, coordonne et mobilise différents acteurs de la communauté éducative (Etat, collectivités locales, écoles, périscolaire, parents, travailleurs sociaux, etc.) autour d'enjeux éducatifs partagés. Pourtant, cette co-construction visant une réussite éducative des enfants et une meilleure insertion professionnelle des jeunes de quartiers prioritaires de la politique de la ville considère trop peu une prise en charge éducative avant l'école maternelle. Pourtant, les fondations de l'adolescence et du capital humain adulte sont établies dès les premières années de vie. Les preuves, irréfutables, sont là avec un développement extrêmement rapide du cerveau⁵¹. Un environnement stimulant à la maison et la participation à des accueils de haute qualité soutiennent les apprentissages précoces, dès la naissance et même avant la naissance. L'éducation commence dès le plus jeune âge, bien avant l'école, avec des apprentissages tout au long de la vie. Décloisonner les différents milieux éducatifs nécessite d'apprécier les besoins du jeune enfant quel que soit le milieu dans lequel il grandit et de reconnaître une continuité de son développement global dès le plus jeune âge. Cela questionne deux enjeux importants : celui d'une transition éducative de qualité vers le milieu scolaire et celui d'une vision éducative qui semble se limiter, dans les faits, qu'à l'école et aux savoirs scolaires.

⁴⁷ Comité interministériel de Prévention de la délinquance et de la radicalisation (CIPDR)

⁴⁸ Parental Influence on Eating Behavior: Conception to Adolescence | Journal of Law, Medicine & Ethics | Cambridge Core

⁴⁹ DIHAL_Référentiel national des prestations du Dispositif Accueil - Hébergement - Insertion (AHI)

⁵⁰ Défenseur des Droits Rapport 2015 | Handicap et protection de l'enfance : des droits pour des enfants invisibles

⁵¹ Gilmore, J., Knickmeyer, R. & Gao, W. Imaging structural and functional brain development in early childhood. Nat Rev Neurosci 19, 123-137 (2018)



QUE POUVONS-NOUS « MIEUX FAIRE » ? NOS RECOMMANDATIONS ET PRIORITÉS D'ACTIONS

Ces dernières années, la France a réalisé des efforts significatifs en portant davantage de visibilité au **Développement de la Petite Enfance (DPE)** et à la situation des jeunes enfants et de leurs familles, grâce à l'élaboration de politiques et de stratégies nationales visant à créer les conditions propices au développement de l'enfant dès le plus jeune âge. Le rapport sur les 1 000 premiers jours de vie⁵² élaboré par la Commission d'experts spécialisés de la petite enfance et publié en septembre 2020, représente un véritable consensus scientifique sur les fondements-clés de la petite enfance.

Toutefois, **il est urgent d'agir le plus tôt possible et d'adopter une approche écosystémique avec une forte volonté de transversalité et des ambitions plus fortes et des politiques réellement centrées sur les enfants.** Les politiques et stratégies nationales mises en place sont nécessaires mais insuffisantes à ce stade pour impacter réellement les jeunes enfants et leurs familles. Il est crucial d'adopter un changement de paradigme pour une opérationnalisation de ces politiques, stratégies et interventions. La Garantie européenne pour l'Enfance et la prochaine présidence de la France au Conseil de l'UE constituent des éléments de contexte **favorables à affirmer la France dans un rôle d'exemplarité de chef de file « hors norme » pour une Europe sociale et résiliente, soucieuse des futures générations dès leur plus jeune âge** et favorisant les droits de l'enfant en plaçant l'intérêt supérieur de l'enfant au cœur de la mise en œuvre de ses politiques publiques.

La Coalition Nationale « Petite Enfance », forte de ses actions de terrain et source d'innovation sociale, s'engage à co-construire en amont avec le Coordinateur National de la Garantie Européenne pour l'enfance en France et à contribuer à la soumission d'un Plan national ambitieux et « hors norme » en Mars 2022. A la lumière des recommandations proposées par la Coalition Nationale, nous avons à cœur de repenser une approche partenariale afin d'atteindre ensemble à court, moyen et long terme des objectifs sociaux visant la réduction des inégalités de naissance et favorisant le bien-être de nos futures générations.

Nous proposons 4 grandes orientations majeures.

⁵² Rapport-1000-premiers-jours.pdf (solidarites-sante.gouv.fr)

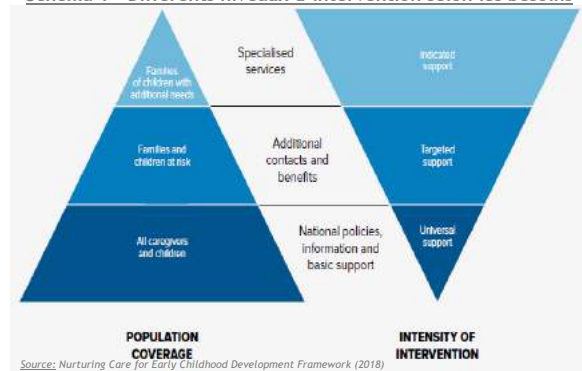


VEILLER À UNE OPERATIONNALISATION DE POLITIQUES PUBLIQUES RAPIDE, INNOVANTE ET ADAPTÉE AUX ATTENTES ET BESOINS POUR UNE MEILLEURE INCLUSION SOCIALE

- Intensifier et expérimenter des modalités complémentaires pour mieux informer, sensibiliser et accompagner, grâce à un soutien interdisciplinaire et systématisé aux familles de jeunes enfants, selon différents degrés de besoins (cf. schéma 1) et de niveaux de défis sur leurs parcours de vie, dès le projet d'enfant :

- *Lieux-ressources et d'ancrage de proximité pour toutes les familles, sans aucune forme de priorité ou de stigmatisation*⁵³, avec un accompagnement individuel et/ou collectif : ateliers créatifs, animations de rue, groupes de paroles de parents dès l'entretien prénatal dans des structures existantes fixes ou mobiles (Maternités, maisons des familles, Espace Bébé-Parents, LAEP, PMI, Relais parentaux, MECS « Accueil Ecoute Famille », MDS, centres parentaux, lieux d'accueil d'associations comme les épiceries solidaires etc.) avec le tissage de liens de qualité et de confiance ainsi qu'un accueil et une écoute bienveillante, sans jugement. De plus, en intégrant dans un dispositif comme **Les Maisons des 1000 premiers jours**⁵⁴, ces lieux interdisciplinaires permettront de mieux endiguer le non-recours grâce à une démarche du « aller vers » et mieux accompagner les parents et futurs parents dans leurs parcours des 1000 premiers jours de vie de leurs enfants. Ils seront de véritables espaces qui permettent aux figures parentales et aux professionnels -incluant par exemple des permanences de CAMSP qui apporteront leur expertise spécifique dans le repérage de retards de développement - de partager une réflexion commune en réponse aux besoins des familles et à l'écoute des besoins de leurs jeunes enfants.
- *Visites à domicile ciblées* avec différents niveaux de prévention en suivi pré et postnatal et différents degrés d'accompagnement, y compris dans le cadre de la prévention de la dépression du post-partum : repérage et accompagnement (TISF dans le quotidien des familles et professionnels de santé type PRADO, PANJO, PERL etc).
- *Intégration de diverses sources/plateformes d'information et de sensibilisation* avec une vulgarisation et un partage des connaissances scientifiques sur le développement de l'enfant (Enfance & Covid, Mes Infos Bébé, Lives de l'Enfance, www.1000-premiers-jours.fr, etc)

Schéma 1 - Différents niveaux d'intervention selon les besoins



Pour mieux répondre aux défis d'une mise en œuvre opérationnelle efficiente et éviter « l'effet Matthieu », graduer l'offre de services et d'interventions en fonction des besoins est crucial. Dans la logique d'un universalisme proportionné, il est important d'envisager une approche – avec une intensité variable – où tous les parents soient reconnus et valorisés dans leurs compétences parentales et puissent être accompagnés selon leurs besoins et selon les difficultés de parcours de vie. Des mesures universelles de promotion du bien-être et des droits de l'enfant, d'amélioration des conditions de vie et de prévention des difficultés des tout-petits et de leurs parents seront au premier plan.

- **Susciter une démarche participative et une dynamique du choix des familles** – « Faire avec » les familles et non faire pour les familles dans une stratégie d'encapacitation, de mise en confiance et de réalisation en tant que personne, quel que soit le statut et/ou la situation des familles/parents. Les enfants eux-mêmes et leurs familles doivent être entendus⁵⁵, leurs contributions reconnues et valorisées, en particulier pour celles en situation de vulnérabilité. Ces

53 <https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/rapport-1000-premiers-jours.pdf>

54 <https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/rapport-1000-premiers-jours.pdf>

55 ATD quart Monde Réseau Wresinski Petite Enfance/Famille, « Les lieux d'accueil petite enfance : j'y vais, j'y vais pas ? C'est bon pour mon enfant, c'est bon pour moi ? » (2019)



familles peuvent et doivent être activement associées dans les réponses apportées aux besoins de leurs enfants : développer leur pouvoir d'agir. Ainsi, les pouvoirs publics peuvent soutenir toutes les solidarités concrètes, même très informelles, mobilisant à la fois, les familles concernées, les professionnels, la société civile afin d'encourager le pouvoir d'agir des parents.

- **Encourager et considérer la participation inclusive et systémique des enfants** : en considérant le prisme des droits de l'enfant⁵⁶, la parole des enfants sur l'impact des conditions socio-économiques sur leur développement requiert d'être davantage prise en considération et de manière systémique. Faire vivre les droits de l'enfant au quotidien est une nécessité absolue, en mettant en exergue l'enfant à la fois comme citoyen à part entière et acteur du changement dans notre société. Cette participation doit se retrouver dans l'espace public, l'espace du politique comme celui des Hauts conseils auprès du gouvernement et autres instances de propositions ou d'évaluation des politiques publiques.
- **Elargir la disponibilité d'offres d'accueil de proximité flexibles et modulables, tout en respectant les besoins développementaux et le rythme de l'enfant.** Il est important de favoriser l'émergence de relais parentaux⁵⁷ pouvant endiguer l'épuisement parental, un phénomène peu explicitement reconnu. En complémentarité des structures d'accueil collectif formels, ces dispositifs d'accueil pourront contribuer par ailleurs à une transition en douceur vers les structures d'accueil formelles du jeune enfant.
- **Déployer et permettre une appropriation d'outils et d'interventions pour sensibiliser et accompagner** toute la communauté éducative aux dernières connaissances à jour sur le développement de l'enfant et aux droits de l'enfant, nécessaires à un changement de paradigme. Ainsi, les risques liés aux perturbateurs endocriniens dans l'alimentation sont particulièrement accrus lors du développement foeto-embryonnaire et de la petite enfance. Les mesures de la loi EGalim (à mettre en lien avec le groupe de travail de la DILPEJ sur la précarité alimentaire) devraient par exemple pouvoir soutenir les lieux et espaces d'accueil des familles les plus défavorisées avec une distribution de produits biologiques et durables et ainsi assurer une sécurité alimentaire en prévenant des carences nutritives et des retards de développement des tout-petits. Egalement, des formations ou séances de sensibilisation aux droits de l'enfant pourraient se faire également dans les centres d'hébergement familiaux, parentaux, maternels.
- **Accompagner le changement des pratiques des professionnels** avec une intégration des connaissances à jour sur le développement des jeunes enfants dans les pratiques et interventions de terrain, et plus particulièrement sur les compétences socio-affectives, tel que souligné dans le récent rapport de l'OCDE « Petite Enfance, Grands Défis VI ⁵⁸ ».
- **Développer des recherches-actions participatives innovantes** afin d'acquérir de meilleures connaissances et appropriation par les acteurs de la société civile des résultats et donc une meilleure diffusion des pratiques dans les différents champs socio-médico-éducatif.
- **Susciter un espace de coopération et d'innovation dans la recherche sur la petite enfance**, en croisant à la fois les recherches existantes nationales et internationales sur les différents domaines sectoriels (ex : protection de l'enfance et éducation de la petite enfance) et également avec les mesures d'impact relevées des recherches-actions collaboratives.
- **Instituer des temps formels de collaboration et de concertation inter et intra sectorielle entre différents acteurs sur les territoires**, afin de mieux apprécier les priorités et panels d'actions nécessaires en réponse des besoins du jeune enfant et de sa famille (santé, lieux d'accueil, soutien à la parentalité, accompagnement à l'insertion professionnelle, sociale et pour le logement).

⁵⁶ Stratégie de l'UE sur les droits de l'enfant (europa.eu)

⁵⁷ <https://www.croix-rouge.fr/Actualite/Enfance-et-precarite/Relais-parental-confier-son-enfant-pour-mieux-etre-avec-lui>

⁵⁸ OCDE (2021), *Starting Strong VI : Supporting Meaningful Interactions in Early Childhood Education and Care*, Starting Strong, Éditions OCDE, Paris



first years
first priority

PRIORITÉ À LA PETITE ENFANCE:

Agissons ensemble aujourd'hui pour une société plus juste demain



ACTIVER TOUS LES LEVIERS DE FINANCEMENT NATIONAUX ET EUROPEENS POUR UN INVESTISSEMENT SOCIAL EN FAVEUR DES JEUNES ENFANTS ET LEURS FAMILLES

- Engager la Coalition Nationale « Petite Enfance » dans les études et discussions préalables à la prochaine Convention d'Objectifs et de Gestion de la Branche Famille de la Sécurité Sociale / CNAF. Cette co-construction s'inscrit ainsi dans une stratégie de long terme et démarches pragmatiques autour d'un accompagnement de qualité et innovant auprès des familles. Ainsi, la création d'une prestation universelle familiale, ouverte à toutes les familles sans stigmatisation, à la sortie de maternité, constituerait un investissement social pour mieux répondre à des enjeux de santé publique liés aux conséquences dramatiques de la dépression post-partum. Cette prestation devrait permettre à toutes les femmes qui le souhaitent de bénéficier, en amont, d'un forfait de nombre d'heures d'intervention TISF, pour l'observation du lien parents-bébé et/ou toute autre orientation ultérieure de la famille.
- Evaluer les différentes sources et mécanismes de financement à l'échelle européenne, dans une perspective de flécher un budget spécifique pour la Petite Enfance⁵⁹. Les recommandations préconisées dans le cadre de la Garantie européenne pour l'enfance en France – dont le financement est principalement assuré par le Fonds Social Européen Plus (FSE+) - s'inscrivent dans les 5 priorités du dernier projet du Programme National FSE+⁶⁰ (publié en juillet 2021) et contribuent de manière significative et transversale à les atteindre : innovation sociale et essaimage de dispositifs innovants, marché du travail et environnement professionnel inclusif et adapté, systèmes de formation, inclusion sociale et réussite scolaire. En outre, il existe d'autres fonds structurels européens disponibles, tels que le fonds européen de développement régional (FEDER), le Fonds Européen d'Aide aux plus Démunis (FEAD) ou le Fonds Asile, migrations et intégration (FAMI) qui peuvent répondre aux enjeux d'investissement social d'une approche préventive de qualité pour tous.
- Allouer un budget spécifique pour l'évaluation d'impact des politiques publiques visant la petite enfance – développer une culture de l'évaluation d'impact grâce à un système flexible de pilotage national et territorial des activités, incluant indicateurs de réalisation et indicateurs d'impact
- Etudier une analyse approfondie et concrète des coûts-bénéfices d'une vision holistique de la petite enfance. Cela permettrait par ailleurs d'identifier les sources de financement possibles, intégrant une revue du système fiscal comme au Canada⁶¹.

LES POLITIQUES ET STRATEGIES NATIONALES DIRECTEMENT CONCERNEES PAR LA PETITE ENFANCE

Il n'existe pas une stratégie unique, mais différents documents politiques et de stratégies intersectorielles qui abordent différents enjeux de la petite enfance, telles que la protection de l'enfance, la pauvreté, l'éducation.

- [Loi n° 2019-791/26.07.2019 «Pour une Ecole de la Confiance»](#)
- [Loi n° 2016-297/14.03.2016 relative à la Protection de l'Enfance](#)
- [Pacte pour l'Enfance](#)
- [Plan national de lutte contre la violence faites aux enfants](#)
- [Loi sur l'Accélération et la Simplification de l'Action Publique \(ASAP\)](#)
- [Stratégie Nationale de Prévention et de Protection de l'enfance](#)
- [Stratégie nationale de Prévention et de Lutte contre la pauvreté des enfants et jeunes](#)
- [Stratégie nationale de soutien à la parentalité « Dessine-moi un parent »](#)
- [Stratégie nationale interministérielle pour l'autisme et problèmes neuro-](#)

⁵⁹ Au même titre que la Garantie Jeunesse dont le budget proposé atteint 86Mds€ au titre du FSE+

⁶⁰ Programme Opérationnel National_FSE+_v4_pour_concertation.pdf

⁶¹ http://mwmccain.ca/_media/uploads/deloitte/epe_rapport.pdf



ÉLABORER DES POLITIQUES ET UNE FEUILLE DE ROUTE EFFICIENTE DE LUTTE CONTRE TOUTE FORME D'INÉGALITÉS À HORIZON 2030

- Définir un cadre de suivi et d'évaluation de la qualité éducative dans les milieux d'éducation et d'accueil du jeune enfant, désormais inscrite par la réforme des modes d'accueil et mettre en place une instance interministérielle d'accompagnement de la qualité éducative, indépendante du Haut Conseil de la famille, de l'enfance et de l'âge (HCFEA) et des Ministères concernés.

Les récentes recherches sur la qualité éducative⁶² ainsi que les pratiques à l'international⁶³ mettent en exergue l'importance de la qualité éducative pour avoir des effets positifs sur le développement des jeunes enfants, en particulier sur ceux issus des milieux défavorisés. **Cela requiert également une transition éducative de qualité entre les accueils des enfants de moins de 3 ans et l'école** désormais obligatoire à partir de 3 ans.

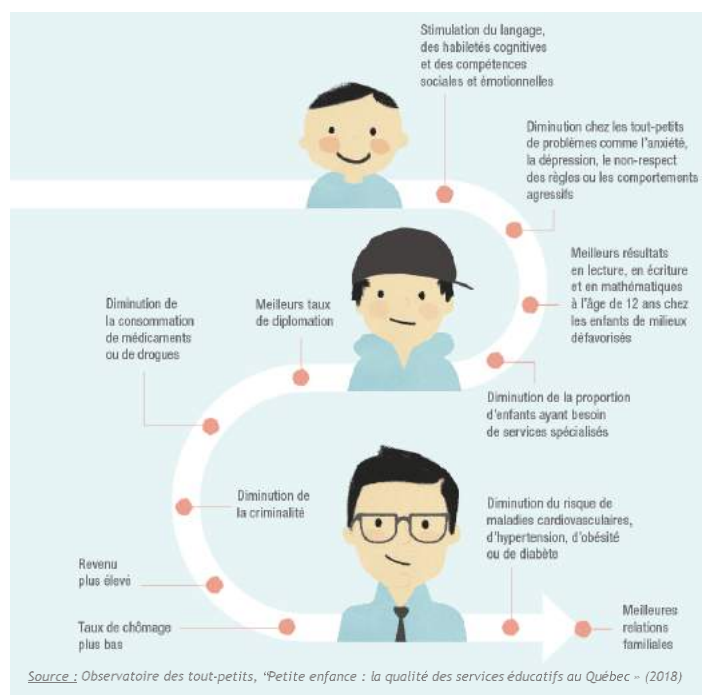
Selon la dernière publication « *Petite Enfance, Grands défis VI*⁶⁴ » de l'OCDE (Juin 2021), les apprentissages, le développement et le bien-être des enfants sont directement influencés par les interactions quotidiennes avec leurs pairs, les adultes, leurs familles et leurs environnements. **Cette qualité des processus doit être mesurée pour assurer une éducation et un accueil de haute qualité dès le plus jeune âge.**

- Mettre à l'échelle le Plan National Ambition Enfance-Egalité pour un langage commun et une continuité de posture professionnelle ainsi qu'un partage de savoirs et de connaissances- Une formation de *tous* les professionnels⁶⁵ travaillant directement ou indirectement avec les enfants doit être envisagée avec 2 niveaux d'actions : **sensibilisation** autour du développement global de l'enfant d'une part et d'autre part, **appropriation** dans les pratiques afin de poursuivre une démarche d'amélioration continue sur le terrain.

Les thématiques-clés de sensibilisation, transversales à tous les secteurs pourraient être les suivantes :

- ✓ Les droits de l'enfant et l'exercice de ces droits
- ✓ L'observation en lien avec le développement de l'enfant, l'attachement, le mieux vivre ensemble
- ✓ Le repérage des difficultés du développement pour intervenir rapidement
- ✓ Les facteurs de risque du développement de l'enfant, tels les perturbateurs endocriniens, les écrans et les violences éducatives ordinaires (VEO)

Les effets bénéfiques associés à une qualité éducative peuvent persister dans le temps



62 Slot, P. (2018), « Structural characteristics and process quality in early childhood education and care : A literature review », Documents de travail de l'OCDE sur l'éducation, n° 176, Éditions OCDE, Paris, <https://doi.org/10.1787/edaf3793-en>

63 <https://tout-petits.org/img/dossiers/qualite/Dossier-Qualite-Service-de-garde-GrilleEvaluation-V02.pdf>

64 <https://www.oecd.org/education/school/starting-strong-vi-f47a06ae-en.htm>

65 Liste non-exhaustive : Professeurs Education Nationale / Conseillers Pédagogiques Maternelles, Petite enfance/Relais Petite Enfance, PMI, TISF, SAAD Encadrement, Auxiliaires de Vie Sociale (AVS), Accompagnants d'Élèves en Situation de Handicap (AESH), Protection de l'enfance, éducateurs spécialisés, travailleurs sociaux, assistantes sociales, Accompagnant Éducatif et Social (AES), pédiatres, pédopsychiatres, puéricultrices, psychologues, orthophonistes, médecins généralistes, infirmiers, sages-femmes, Juges aux Affaires Familiales (JAF), Assistant Socio-Éducatif...



- ✓ Les facteurs de protection du développement de l'enfant, telles les compétences socio-émotionnelles dès le plus jeune âge⁶⁶, les interactions de qualité, les fonctions exécutives (autorégulation, contrôle de soi, mémoire de travail) impactant directement le développement socio-affectif du jeune enfant⁶⁷.
- **Elaborer un état des lieux exhaustif des indicateurs existants et ceux qui sont indisponibles, afin d'établir une récolte régulière des données fiables et cohérentes sur les jeunes enfants et leurs familles** : Diagnostic des indicateurs de réalisation et d'impact existants, amélioration du système de données et de statistiques et régularité de données pour une visibilité des plus jeunes enfants, en particulier ceux entre 0 et 3 ans – Egalement, une cohérence avec les indicateurs européens et/ou internationaux afin d'assurer un suivi de la mise en place de la Garantie européenne pour l'enfance.
- **Initier un plan d'actions pour décloisonner et sensibiliser, à différents échelons, les décideurs au sein des institutions publiques** (députés, sénateurs, municipalités, ministères) **sur les dernières avancées scientifiques sur le développement du jeune enfant** afin de les éclairer lors de propositions/décisions de politiques publiques visant directement ou indirectement le jeune enfant et son environnement familial, quelles que soient leurs situations.
- **Créer un Ministère d'Etat à l'Enfance** avec une coordination d'actions avec les autres ministères (Ministère de l'Europe, Ministère de la Santé et des Solidarités/DILPEJ/DGCS/DGS, Ministère des Finances et du budget, Ministère de l'Intérieur/DIHAL, Ministère de la Culture/DRAC, Ministère de l'Education Nationale/DASEN, Ministère de la Cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales/DGALN, Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation/ANSES, Ministère de l'Ecologie ⁶⁸, etc.) avec un budget spécifique et fléché sur la petite enfance, comme c'est le cas en Irlande⁶⁹)
- **Créer un Code de l'enfance dès le plus jeune âge⁷⁰** : avec la refonte des différents codes existants dont relèvent différents champs d'actions et d'interventions auprès des enfants et de leurs familles (Code de l'Action Sociale, Code de l'Education Nationale, Code de la Santé, Code de la Sécurité Sociale, Code de la construction et de l'habitation...). Ce code de l'enfance garantirait un cadre normatif cohérent des politiques et stratégies actuellement en place ou à venir.

⁶⁶ OECD International study on Early Learning and Child Well-being

⁶⁷ Encyclopédie sur le développement des jeunes enfants | Fonctions exécutives et développement affectif

⁶⁸ <https://www.ecologie.gouv.fr/strategie-nationale-sur-perturbateurs-endocriniens>

⁶⁹ <https://www.gov.ie/en/press-release/80541-minister-ogorman-announces-121-million-budget-package/>

⁷⁰ <https://www.lemonde.fr/blog/jprosen/2020/06/22/vers-un-code-de-lenfance-ambitieux/>



4 INITIER UN PROFOND CHANGEMENT SOCIÉTAL POUR MIEUX PLACER NOS PLUS JEUNES CITOYENS ET LEURS FAMILLES AU CŒUR MÊME DE NOTRE SOCIÉTÉ

- **Faire de la Petite enfance (ou des 1000 premiers jours) une « Grande Cause Nationale »** à travers le double prisme du développement global du jeune enfant et des droits de l'enfant⁷¹. La lecture, actuellement « Grande Cause Nationale », est un des facteurs de protection favorisant le développement langagier, social et émotionnel du jeune enfant dès son plus jeune âge, grâce aux interactions de qualité de la lecture partagée. En continuité de cette thématique, celle d'agir le plus tôt possible, bien avant même l'école, permettrait une sensibilisation accrue de l'ensemble de la société. Des campagnes spécifiques permettraient d'accroître et de diffuser à large échelle des thématiques peu ou pas connues du grand public, comme les fonctions exécutives, le développement social et affectif, les violences éducatives ordinaires.
- **Instaurer un référentiel de normes propices au développement physique/moteur et émotionnel des jeunes enfants dans les aménagements des villes/quartiers** (espaces publics extérieurs propices au jeu) **et dans les hébergements d'urgence/temporaire pour les familles avec jeunes enfants**. Il est particulièrement crucial de prendre en considération les conditions de vie des familles avec de très jeunes enfants dans les CADA, hôtels sociaux, CHRS et autres structures similaires, afin de favoriser des interactions harmonieuses parents-enfants et de réduire le stress des parents et les risques de maltraitance pouvant nuire au développement de l'enfant.
- **Formaliser une nouvelle forme d'approche labellisée de partenariats transversaux avec la communauté locale, incluant les familles, les associations et organisations de proximité**, afin d'encourager à l'échelle des territoires un véritable écosystème coopératif et collaboratif. Au-delà de dispositifs existants, les objectifs de cette approche pragmatique sont à la fois de renforcer la visibilité et les actions concrètes en faveur de la petite enfance et d'organiser la mise en cohérence de différents niveaux d'interventions. Cette approche, impliquant la société civile, permettra une meilleure connaissance des potentiels locaux au regard des objectifs d'une approche préventive de qualité et des dynamiques collaboratives.

⁷¹ Rapport du Défenseur des Droits 2020 - Prendre en compte la parole de l'enfant : un droit pour l'enfant, un devoir pour l'adulte



*Et une femme qui portait un enfant dans les bras dit,
Parlez-nous des Enfants.*

*Et il dit : Vos enfants ne sont pas vos enfants.
Ils sont les fils et les filles de l'appel de la Vie à elle-même,
Ils viennent à travers vous mais non de vous.*

*Et bien qu'ils soient avec vous, ils ne vous appartiennent pas.
Vous pouvez leur donner votre amour mais non point vos pensées,
Car ils ont leurs propres pensées.*

*Vous pouvez accueillir leurs corps mais pas leurs âmes,
Car leurs âmes habitent la maison de demain, que vous ne pouvez visiter,
pas même dans vos rêves.*

*Vous pouvez vous efforcer d'être comme eux,
mais ne tentez pas de les faire comme vous.*

Car la vie ne va pas en arrière, ni ne s'attarde avec hier.

*Vous êtes les arcs par qui vos enfants, comme des flèches vivantes, sont projetés.
L'Archer voit le but sur le chemin de l'infini, et Il vous tend de Sa puissance
pour que Ses flèches puissent voler vite et loin.*

*Que votre tension par la main de l'Archer soit pour la joie ;
Car de même qu'Il aime la flèche qui vole, Il aime l'arc qui est stable.*



Khalil GIBRAN

(Extrait du recueil Le Prophète)